



## PRÉFET DU CALVADOS

LE CABINET

Le bureau de la représentation de l'État  
Et de la communication

Caen, le 4 mai 2019

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### Mouvement de contestation du 4 mai 2019

##### Point de situation à 18h00

Suite aux dégradations et violences graves occasionnées à Caen depuis le début du mouvement dit des « gilets jaunes » et notamment le samedi 30 mars, le Préfet du Calvados avait interdit ce jour toute manifestation en centre-ville de Caen au sein d'un périmètre défini.

Le mouvement des gilets-jaunes s'est traduit aujourd'hui dans le Calvados par une présence de manifestants en différents ronds-points du département (une petite dizaine : trois dans l'agglomération de Caen, Bayeux, Vire, Argences, Dives). Sur chacun de ces lieux de manifestations, non déclarées et par suite illégales, un contact a été établi par les forces de l'ordre avec les organisateurs pour préciser les règles : interdiction de gêner ou d'entraver la circulation, interdiction de mettre en place des feux qui dégraderaient la chaussée ou la végétation, interdiction de faire des constructions pérennes.

Sur la grande majorité des points, ces consignes ont été suivies par les manifestants. A Colombelles toutefois, les manifestants ont monté une construction de bois ce matin. Dès le début de l'installation, un contact a été établi entre un officier de la police nationale et les organisateurs pour rappeler l'interdiction de construction pérenne. Les organisateurs se sont alors engagés à démonter leur construction en fin d'après-midi.

A 17h, un officier de la police nationale est retourné sur le rond-point de Colombelles pour demander aux manifestants, comme ils s'y étaient engagés, de commencer à démonter leur installation afin de libérer les lieux. Il a alors été rappelé aux manifestants l'illégalité de cette occupation et leur engagement de ce matin à enlever leur construction. Avec pédagogie, le commissaire responsable du dispositif de maintien de l'ordre de la direction départementale de la sécurité publique, appuyé d'un escadron de gendarmerie mobile, a réitéré ses injonctions à démonter les installations et à quitter les lieux, sous peine de devoir faire usage de la force. Devant le refus des manifestants, les forces de l'ordre ont été engagées pour mettre fin à cette installation illégale.

A 17h40, la majorité des manifestants avait quitté les lieux et il ne restait sur place que les manifestants voulant se maintenir indûment, dont certains mettaient alors des palettes sur la voie publique. Après les sommations réglementaires, la section d'intervention de la direction départementale de la sécurité publique du Calvados, appuyée d'un escadron de gendarmerie mobile, a refoulé progressivement les manifestants, dont certains opposaient une résistance passive.

Les forces de l'ordre ont réitéré, à plusieurs reprises, les sommations – par-delà le nombre réglementaire – pour bien faire comprendre aux manifestants qui se maintenaient après les sommations le délit qu'ils étaient en train de commettre et les rappeler à leur responsabilité. La progression des forces de l'ordre, dans ce contexte, s'est faite avec pédagogie, patience et maîtrise pour éviter tout accident. Une fois le rond-point entièrement libéré, les services techniques ont commencé à procéder au démontage des installations, qui est en cours.

Le préfet du Calvados adresse ses remerciements aux policiers et aux gendarmes, départementaux comme mobiles, qui depuis le 17 novembre dernier, jour et nuit, sont pleinement mobilisés pour garantir les libertés et la sécurité de nos concitoyens.